

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

Étaient présents : Messieurs SOLER, GAUCHOT, GENET, LE ROUX, MONTOLOY, MOOS, et PRESLE
Mesdames CACHAT, MONTBROUSSOUS, CHIRON et DANSARD

Absent : Monsieur REBUT

Absent excusé : Monsieur CHEMINADE (donne pouvoir à Monsieur SOLER), Monsieur KARGUL (donne pouvoir à Monsieur LE ROUX), Monsieur DEMIGNEUX (donne pouvoir à Madame MONTBROUSSOUS)

Secrétaire de séance : Madame MONTBROUSSOUS Béatrice

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du 12 septembre 2022
- Attribution de la subvention culturelle exceptionnelle à l'association Côté Tour
- Présentation du rapport 2021 du Président de la CCBPD
- Présentation des conditions du prêt pour la réhabilitation de la SAR et autorisation de signature des documents liés à cet emprunt
- Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune
- Questions et informations diverses

1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu l'année dernière par lequel le conseil départemental attribue à la commune une Subvention culturelle exceptionnelle de 750 € pour la tenue d'un événement culturel. Cette somme de 750 € a été reçue par la commune.

Monsieur Le Maire propose de reverser cette Subvention culturelle exceptionnelle à l'association Côté Tour pour l'organisation de son événement d'exposition à la télégraphie qui a eu lieu en juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de reverser cette subvention culturelle exceptionnelle de 750 € à l'Association Côté Tour.

3 – PRESENTATION DU RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES

Monsieur Le Maire rappelle que tous les membres du conseil ont reçu le rapport du président 2021 en format pdf afin de pouvoir en prendre connaissance. Il est également présenté lors du conseil municipal.

Monsieur Le Maire s'assure de la bonne réception du document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Reconnait avoir pris connaissance du rapport et ne pas émettre d'observation.

4 – EMPRUNTS POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

Suite à l'attribution de tous les lots pour le marché de la réhabilitation de la Salle d'Animation Rurale, Monsieur le Maire précise qu'il convient de décider du financement de ces travaux. Il rappelle par ailleurs qu'au budget primitif, un emprunt est inscrit pour la réalisation de cette opération.

Trois organismes bancaires ont été contactés pour une demande d'emprunt d'un montant de 500 000 €, avec remboursement sur 20 à 25 années. Trois seulement ont fait des propositions : la Banque Populaire, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et le Crédit Agricole Centre Est qui a fait la meilleure offre à un taux de départ de 1.99 %.

Après présentation détaillée de ces trois propositions, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est:
 - Montant : 500 000.00 € (cinq cent mille euros)
 - Frais de dossier : 500 €
 - Versement : 30 novembre 2022
 - Taux d'intérêt plancher : E3M + marge =1.99 %, assorti d'un cap à 2%
 - Amortissement progressif du capital
 - Durée de remboursement : 240 mois
 - Remboursement trimestriel
 - Montant échéance €

- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire pour la réalisation de ce dossier.

5 – EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Une réflexion a été engagée par plusieurs membres du conseil sur les possibilités de réduire l'éclairage public sur le territoire de la commune. Il a été jugé qu'à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement facile à mettre en place cette mesure a été décidée dans un souci de lutte contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, et dans la volonté d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de maîtrise de la demande d'électricité.

Le projet prévoit qu'à compter du 25 octobre 2022 l'éclairage sera interrompu sur la commune.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'adopter le projet avec une date dès que les installations techniques le permettront, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Salle d'Animation Rurale

La 1^{ère} réunion « ouverture chantier » s'est tenue le 13 octobre à la salle étaient présents :

.L'ensemble des entreprises retenues pour ce chantier.

.Les architectes pour la maîtrise d'œuvre.

.Le bureau de contrôle « fluides »

.Le bureau de contrôle « sécurité chantier »

.Pour la commune : Béatrice MONTBROUSSOUS, Jacques MONTOLY et Monsieur SOLER.

Démarrage des travaux : le lundi 24 octobre : lots vrd + gros œuvre + électricité (retrait existant)

L'ensemble du mobilier est stocké dans le local « des anciens » (sur la place de la Mairie) dont le frigo qui pourra ainsi être utilisé par les associations. L'ensemble des extincteurs sont stockés dans la pièce du grenier de la Mairie, les containers verres et journaux sont déplacés de l'autre côté de la voie d'accès à la partie arrière de la salle.

Une réunion de chantier hebdomadaire est programmée tous les jeudis à 14H00, Béatrice MONTBROUSSOUS y assistera, supplée par Jacques MONTOLY ou Monsieur SOLER.

Logement étage du « 99 » rte de Charnay

Les travaux de rafraîchissement du logement sont en cours avec une réception programmée à mi-novembre. Logement de 100 m² : 3 chambres, séjour, cuisine, salle de bain, 2 rangements, WC).

Bâtiment 24 place de l'église

L'ensemble des ouvrants de ce bâtiment ont été changés, conforme au projet de travaux.

Eglise

La porte de la sacristie, donnant sur la rue du centre a été changée, conforme au projet de travaux.

Ecole

Pose du préau supplémentaire : S43

Remise en forme des terres suite création d'une classe : S43

Recherche fuite (écoulement eau de pluie dans la pièce) verrière extension pièce de restauration : S42

Parcelle : « Roulier »

Parcelle communale se trouvant en continuité de la parcelle Micheline Presle. La parcelle a été nettoyée par l'abri et sera prochainement bornée. Nous devons dans les mois à venir, déterminer les potentiels aménagements sur cette parcelle.

Boulangerie

Inauguration le samedi 12 Novembre à 10H30. La mairie organisera une rencontre : « population / boulangers ».

Voiries

Suite au diagnostic des voiries sur l'ensemble des communes de notre Communauté de communes, il sera proposé aux communes ayant des voies très dégradées de programmer les travaux avec une limite d'exécution, il sera apposé par la Communauté de Communes ,propriétaire des voies des panneaux : « voies incertaines » ou « usages déconseillées » et dans le cas de non intervention de réparation, il sera proposé que ces voies soient « décarbonnées » et transférées à la commune, qui en reprendra la compétence d'entretien.

Il est rappelé que les Maires dans le cadre de leur pouvoir de police doivent informer les usagers de voies à risques car fortement dégradées.

Suite à l'intervention de Roselyne DANSARD en Conseil, l'entreprise « Solmark » a été mandaté pour réaliser sur la commune 6 bandes « stop » / Signalétique au sol parking boulangerie / Signalétique au sol 6

stationnements (coiffeuse, médecins, kinés, ortho.)

Signalétique, un devis est en cours pour compléter l'information des interdictions « du parc des écoliers », ainsi que de la signalétique quant aux crottes de chiens à l'esplanade (partie pique-nique) et au cœur du village + parc Mairie

Eclairage public

La mise aux normes de nos 10 armoires de pilotage de l'éclairage public est programmée pour 2023. En attendant cette remise à niveau permettant de pouvoir programmer sur l'ensemble de notre territoire communal l'extinction des candélabres en nuit. J'ai demandé à Jacques de se rapprocher du SYDER pour voir si nous aurions la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit sur une partie du territoire communal. Nous sommes informés que nous avons la possibilité d'extinction des éclairages de 22H00 à 6H00 que le coût engendré d'intervention sur les armoires de 4500 euros sera pris en charge totalement par le SYDER ; compte tenu que cette décision correspond aux attentes gouvernementales. Le conseil a délibéré dans ce sens.

Groupe scolaire

Conseil d'école : Présentation du nouveau Conseil d'école avec les parents délégués pour l'année 2022/2023. Effectif de l'école 94 élèves répartis sur 4 classes. Les exercices de mise en sécurité en cas d'incendie et d'intrusion d'un tiers se sont bien déroulés, il reste à régler le mode d'alerte enseignants en cas d'intrusion d'un tiers. Il est évoqué l'organisation du spectacle de juin 2023 (compte tenu de la probabilité de l'indisponibilité de la SAR). Il est prévu une rencontre spécifique sur ce sujet en janvier : premières pistes d'échanges, une organisation sur le site de l'école avec un spectacle « adapté » produit par les enfants afin que l'ensemble du groupe scolaire soit « la scène » du spectacle 2023.

Gestion du chauffage, au regard de l'appel à sensibilisation de notre 1^{er} Ministre et le surcoût de facturation de l'électricité (x3). Après échanges de point de vue, l'équipe enseignante propose de respecter les attentes gouvernementales sur la température demandée soit :

19° dans les classes / cantine / salle art plastique / garderie / salle enseignants / bureau direction

20° dans la classe maternelles : petite et moyenne section

16° salle d'évolution

Monsieur SOLER souhaite que cet usage fasse l'objet d'échanges avec l'équipe enseignantes dans les mois à venir afin de voir si cela acceptable dans le choix de la température de confort.

L'ensemble du projet pédagogique de l'année est sous l'esprit de travail de groupe et inter niveaux.

La présidente du sou des écoles, invitée, présente le programme de l'année pour constituer les fonds de l'Association.

« La boum » du sou aura bien lieu cette année, le dimanche 11 décembre au domaine des Commune ; Monsieur SOLER a obtenu la gratuité des lieux pour l'Association ainsi que la prise en charge par nos conseillers départementaux du forfait ménage de 350 euros.

Monsieur Demigneux, Président du Groupe d'Animation et invité fait part de la dissolution de l'Association et de la décision de ses membres de faire don au sou des écoles de sa trésorerie d'un montant de 3500 euros.

Un événement pour les enfants devant être fléchée par le bureau du sou. Il semble qu'un projet de classe verte soit une des pistes la plus souhaitée. Equipe du sou et enseignants remercient chaleureusement le Groupe d'animation.

Transports / Sytral

En septembre 2023, création de la ligne **218** : Villefranche / L'Arbresle (via la gare de Lozanne) avec passage communes des crêtes : 14 trajets jour.

Concert Eglise

Le concert chorale Alta Voce est programmé à l'église le 27 novembre à 15H00. Prix 6 euros pour les adultes et 4 euros pour les jeunes de 12 à 18 ans (gratuit pour les moins de 12 ans).

Espace Pierres folles

Création d'un Comité de pilotage : organisation de la structure d'accueil et de promotion sur site, répartition des missions et de compétences, Déterminer quelle organisation quant au restaurant qui y sera installé

Séance ouverte à 20h00 et levée à 22h30.

Philippe SOLER, Maire.

